



CH-3003 Berne

POST CH AG

OFAS; elm

Office fédéral de la santé publique
Anne Lévy Goldblum
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Par courriel

Numéro de dossier : BSV-D-CA613401/119

Collaboratrice responsable : Marlen Elmiger / elm

Berne, le 1^{er} février 2021 / traduction française de la lettre originale

Conséquences de la crise liée au COVID-19 : ne pas oublier les jeunes

Madame,

Dans le cadre d'un entretien, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a pu exposer à la taskforce COVID-19 de l'OFSP les thèmes qui, dans la situation de pandémie actuelle, nécessitent de son point de vue une attention particulière au regard des enfants et des jeunes. La CFEJ apprécie l'opportunité qu'offre l'OFSP à la société civile et le remercie de lui donner l'occasion de prendre position.

Si les enfants et les jeunes sont moins touchés par les conséquences sanitaires directes de la pandémie, les mesures de lutte contre la propagation du virus les limitent toutefois massivement dans leur vie quotidienne et dans leur développement. C'est pourquoi, si l'on adopte la perspective des enfants et des jeunes, il importe de garder un œil global sur leur santé physique et psychique, sans se focaliser uniquement sur le virus lui-même.

Dans ce contexte, la CFEJ aimerait illustrer une nouvelle fois certaines thématiques :

- **Protection de l'enfance et de la jeunesse**

Nombreuses sont les personnes dépassées par la situation actuelle, et aucune amélioration ne se dessine dans les semaines à venir. Une atmosphère tendue à la maison augmente le risque de violence domestique. La CFEJ salue la mise sur pied par la Confédération et les cantons de la Task Force contre la violence domestique, qui joue un rôle de coordination et de conseil en la matière. L'école a, elle aussi, un rôle important à jouer dans ce contexte : il s'agit potentiellement du seul endroit où la violence vécue à la maison par les enfants peut être décelée, et grâce auquel ces derniers peuvent trouver de l'aide. C'est l'une des raisons majeures – outre celles connues et largement discutées – pour lesquelles il faut éviter de fermer les écoles.



Tout en veillant à respecter les mesures de protection appropriées, les établissements stationnaires pour enfants et adolescents doivent rester ouverts contrairement à ce qu'il s'est par endroit passé au printemps 2020. Il faut également maintenir les droits de visite de parents séparés, et les contacts personnels directs peuvent et doivent avoir lieu dans le cadre de l'accompagnement à domicile de familles en difficultés et du travail social hors murs. Fin 2020, la Confédération et les cantons ont institué la Task Force « Protection de l'enfance et de la jeunesse ». La CFEJ salue la création de cet organe et soutient ses missions¹.

- **Loisirs, sport, activités de jeunesse extrascolaires**

La CFEJ salue le fait que les activités sportives restent possibles pour les moins de 16 ans sous réserve du respect des plans de protection correspondants. Il est ainsi tenu compte des besoins spécifiques des enfants, comme dans les prescriptions relatives à la quarantaine des moins de 12 ans.

Aucune exception de ce type ne vaut actuellement pour les jeunes de plus de 16 ans, même s'il serait pertinent d'en prévoir du point de vue de la pédagogie du développement. Les activités de jeunesse extrascolaires doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces offres jouent un rôle important dans la vie de nombreux jeunes. Durant cette phase de prise d'autonomie par rapport aux parents, les contacts extérieurs sont essentiels pour le développement des jeunes, qui ont aussi besoin d'espaces où se rencontrer. Les offres d'animation jeunesse en milieu ouvert doivent donc être considérées non pas comme des offres de loisirs, mais clairement comme du travail social. Elles doivent rester ouvertes et accessibles quoiqu'il arrive, y compris lors des périodes de fermetures généralisées, sous réserve du respect des mesures de protection nécessaires. L'AFAJ a élaboré un plan de protection² dans ce sens depuis un certain temps déjà.

Il est difficile pour les enfants et encore plus pour les jeunes de comprendre pourquoi ils ne sont pas autorisés à se retrouver à plus de cinq lors de leur temps libre alors qu'à l'école, ils sont plus d'une vingtaine en classe, parfois dans des groupes changeant fréquemment.

Cette contradiction n'est pas évidente à résoudre, mais il est important d'y réfléchir et de la prendre au sérieux, car elle peut entraîner une défiance des jeunes envers les mesures de lutte contre la pandémie.

- **Santé psychique**

Diverses études ainsi que des témoignages de professionnels montrent que la santé psychique des enfants et des jeunes s'est fortement dégradée ces derniers mois. En parallèle, du côté des soins, il faut parfois attendre plusieurs mois pour un traitement. La CFEJ estime qu'il est urgent d'agir à ce niveau et d'en faire une priorité non seulement dans le contexte de crise actuel, mais aussi pour les années à venir.

- **Perspectives professionnelles**

La CFEJ s'inquiète des conséquences de la crise sur les perspectives professionnelles des jeunes, sur leur entrée dans la vie active et sur leur intégration sur le marché du travail. Quand bien même la situation en termes de places d'apprentissage a connu une évolution satisfaisante en 2020, il ne faudra pas négliger les possibles conséquences à moyen et long terme. Si davantage de jeunes ont recours à des offres transitoires, cela peut conduire à ce que plus de jeunes arriveront en même temps sur le marché du travail dans les années à venir. Des conditions initiales difficiles au moment du premier emploi peuvent se répercuter négativement sur le parcours professionnel. Il est important de créer et de consolider les offres de soutien destinées aux jeunes adultes qui entrent sur le marché du travail. La CFEJ salue la récente décision d'étendre aux apprentis le droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail ainsi que les mesures de la Task Force « Perspectives apprentissage »³.

¹ Enseignements tirés de la première vague de coronavirus et constitution d'une Task Force « Protection de l'enfance et de la jeunesse ». Lettre du 8 décembre 2020 de la CDAS aux directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (<https://bit.ly/3jFp65J>)

² Plan de protection pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et la promotion de l'enfance et de la jeunesse de l'Association faitière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) (<https://bit.ly/36XQEON>)

³ Task Force « Perspectives apprentissage », mandat (taskforce2020.ch)

- **Communication et participation**

Dans cette crise, la CFEJ déplore le manque d'informations destinées directement – et, comme parfois vu à l'étranger, exclusivement – aux enfants et aux jeunes. Il est important que les jeunes reçoivent de l'estime et de la reconnaissance pour tout ce qu'ils donnent durant cette période difficile. Ils doivent être considérés et pris au sérieux en qualité d'acteurs et de personnes touchées par la crise. La CFEJ recommande donc urgemment d'écouter activement les enfants et en particulier les jeunes, mais aussi de les impliquer dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne et leur santé. Une task force nationale de la jeunesse pourrait participer de la même manière que d'autres groupes d'intérêts aux réflexions sur les conséquences de la crise sanitaire lorsque les décisions concernent les jeunes.

Ne pas oublier les jeunes, même après la crise

Mois après mois, semaine après semaine, la situation des jeunes s'est nettement détériorée. La CFEJ trouve que les 16-25 ans sont les oubliés de la crise, car contrairement aux plus jeunes, aucune exception n'est prévue pour eux ; ils sont pourtant dans une phase de leur développement centrée sur le détachement du foyer parental, ce qui implique des contacts avec des jeunes du même âge et des personnes de confiance extérieures à la famille. Ils doivent construire leur propre vie et commencent une formation professionnelle ou supérieure. La crise sanitaire actuelle empêche tout cela, ou le complique considérablement. Et quand bien même elle serait surmontée, ou tout du moins atténuée d'ici à l'été, elle entraînera pour ce groupe d'âge d'autres crises, de nature sociale, économique et psychologique. La CFEJ souligne donc l'importance des offres de conseil et de soutien pour les enfants et les jeunes, et pas seulement en temps de crise aiguë. Une fois le COVID derrière nous, il sera essentiel de surveiller attentivement la situation des enfants, des jeunes et des jeunes adultes et de ne pas se montrer avarés au niveau des prestations qui leur sont destinées. Cela nécessite une vision coordonnée et une stratégie post-COVID visant à surmonter les conséquences de la crise pour les jeunes.

La CFEJ s'intéresse de près aux résultats des auditions des différents acteurs du domaine de l'enfance et de la jeunesse, aux conclusions tirées et aux informations sur les mesures prévues ; nous aimerions rester en contact avec l'OFSP et continuer à participer aux réflexions et aux travaux en cours à ce sujet, que ce soit à travers des échanges ou dans le cadre d'un groupe de travail ou d'un autre organe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ



Sami Kanaan
Président



Marlen Elmiger
Co-responsable du secrétariat

Copie par courriel à :

- Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse CPEJ - CDAS
- Association faitière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert AFAJ
- Conseil suisse des activités de jeunesse CSAJ
- Task Force contre les violences domestiques
- Task Force Protection de l'enfance et de la jeunesse
- Task Force Perspectives apprentissage